

## « ENSEMBLE, REUSSIR LA REPRISE, REUSSIR LA RELANCE »

### Ambition partagée des CCI pour une relance durable

## Propositions pour soutenir les entreprises sur la période mai-décembre 2020

### I. Propositions pour garantir la sécurité sanitaire

- Mettre en sécurité les entreprises par l'application des fiches sanitaires conseils métiers COVID-19 réalisées par le ministère du travail destinées aux employeurs, mais aussi à tous les salariés.
- Compléter ces fiches en urgence par des modes opératoires (comment faire) en vue d'une large diffusion via les CCI et les fédérations professionnelles.

Fin juin 2020, une évaluation utile pourra être faite de ces actions.

### II. Propositions pour garantir la sécurité juridique du chef d'entreprise

Organiser un accompagnement du chef d'entreprise :

- Face à sa responsabilité d'employeur et pour sa sécurité juridique, les CCI rappellent le sérieux et l'esprit de responsabilité des chefs d'entreprises et préconisent que soit rédigé lors de la reprise d'activité, un Plan de sécurité pour la reprise d'activité, communiqué aux salariés, aux représentants du personnel et aux partenaires sociaux.
- Face à la détresse de certains chefs d'entreprise fortement impactés par les conséquences de la crise sanitaire, les CCI identifient les chefs d'entreprises en détresse psychologique et les orientent vers le prestataire spécialisé APESA.
- Face aux risques d'aggravation des pertes, les CCI peuvent accompagner les entreprises vers les procédures de prévention (mandat ad hoc, conciliation) auprès des tribunaux de commerce et des TGI.
- Intervenir auprès de l'inspection du travail afin de faire valoir l'application de l'obligation de moyens du chef d'entreprise dans la mise en œuvre des directives de sûreté sanitaire de l'entreprise (cour de cassation sociale. 25 novembre 2015, « Air France », n°14-24444).

### **III. Propositions pour le Commerce**

**Jusqu'au 31 décembre 2020**

#### **Volet financier**

- Exonérer les entreprises fermées par arrêté pendant la période de confinement des charges sociales et fiscales, de mars 2020 à décembre 2020.
- Créer « une subvention sortie de crise » accordée par les Conseils régionaux aux commerces de détail de leurs territoires sans condition liée à l'emploi.

**A compter de mai 2020**

#### **Volet social**

- Adopter des mesures d'assouplissement exceptionnel concernant les conditions de travail (39h hebdomadaires sans majoration de charges, possibilité d'ouvrir le dimanche pour tout commerce qui le souhaite jusqu'à la fin de l'année).

**Entre le 11 mai et le 30 juin 2020**

#### **Volet commercial**

- Inciter les fournisseurs à réaliser une remise aux distributeurs sur la (les) dernière(s) commande(s) passée(s) avant le début du confinement.
- Décaler la date des soldes d'été et des promotions, en s'appuyant sur une large concertation avec les fédérations de commerçants.
- Encadrer, exceptionnellement, les ventes privées et la multiplication des promotions dans les semaines qui suivront la sortie du confinement.

**Mesures à plus long terme (de mai au 31 décembre 2020)**

- Constituer un fonds financier à l'image de ce qui a été réalisé pour la transformation des buralistes, permettant de soutenir les projets ciblés sur des programmes de transformation de type diversification des activités.
- Favoriser l'acculturation numérique, l'innovation, la modernisation et transformation des points de vente, ainsi que le développement de nouvelles formes de points logistiques, de circuits courts et de vente à distance qui permettra aux commerçants de rebondir.

### **IV. Propositions pour le Tourisme**

#### **Volet financier**

**A court terme (entre le 11 mai et le 30 juin 2020)**

- Renégocier et mettre en place de nouveaux échéanciers pour les emprunts en cours (6 mois de manière général et 12 mois pour les activités saisonnières, simplification des procédures de mandat ad hoc, conciliation, sauvegarde, médiation du crédit (objectif : maintien de l'emploi).

- Etudier le recours aux régimes d'aides n°SA.40424 destinées à remédier aux dommages causés par certaines calamités naturelles pour la période 2014-2020 permettant la mise en place d'aides spécifiques à la filière tourisme.
- Mettre en place très rapidement de nouveaux fonds européens FEDER, FSE (Régime SA.40453 nouvelle génération ou maintien à titre exceptionnel des fonds FEDER 2014-2020 avec les critères actuellement appliqués mais élargis à l'ensemble de la filière tourisme pour 1 ou 2 années).
- Envisager le recours, comme pour les compagnies aériennes, à l'établissement d'avoirs plutôt que le remboursement, pour les événements de type congrès et salons.
- Envisager, afin de préserver l'emploi, d'assouplir le régime d'aide d'état SA.41259 relatif aux aides au sauvetage et à la restructuration pour les PME en difficulté en donnant la possibilité d'aider les entreprises qui sont en procédure de collective de type Sauvegarde, Redressement judiciaire (avec échéancier).
- Soutenir toutes les démarches destinées à rassurer la clientèle française et étrangère sur le plan de la sécurité sanitaire.

### **Volet social**

En partenariat avec les DIRECCTE, la Direction Générale des Finances Publiques :

- Maintien exceptionnel des droits des saisonniers à la suite d'un contrat inférieur à 6 mois.
- Politique incitative d'embauche à la reprise d'activité (exonération de charges, subvention, prise en charge d'une partie du salaire ou autres dispositifs...)
- Formation pour le personnel saisonnier aux techniques de nettoyage des chambres, salles de bains, sanitaires, entretien des bus.
- Préparer la mise en place d'un label « Sécurité sanitaire » afin de rassurer le consommateur.

### **A moyen et long terme**

- Envisager des dispositifs d'avances remboursables ou d'autres aides directes destinés à soutenir la filière tourisme (national, régional, local).
- Créer un fonds dédié similaire à l'ancien Crédit hôtelier pour faciliter la relance de la filière par exemple élargie au secteur tourisme géré par BPI France ou la Caisse des Dépôts le temps que le secteur redémarre.
- Réfléchir, au plan européen, à la mise en place d'un taux de TVA réduit pour le secteur ou à des mesures fiscales incitatives (objectif stimuler la demande en rendant le secteur attractif...) en se fondant sur les zones touristiques internationales élargies aux territoires accueillant une forte clientèle internationale.

## **V. Propositions pour l'Industrie**

Déjà activement mobilisées sur les programmes nationaux Pactes productifs et Territoires de l'industrie, CCI France et les CCI prônent un soutien puissant à l'industrie afin de ne pas perdre le bénéfice des efforts engagés pour la réindustrialisation et en faveur de l'emploi industriel. Ce potentiel de croissance est essentiel.

**A compter du 11 mai 2020**

### **Organiser les solidarités**

#### **Au sein du secteur industriel**

- Insister sur la responsabilité des grands groupes et grands donneurs d'ordre à entretenir dans la mesure du possible une dynamique d'investissements et d'innovation.
- Maintenir et soutenir les crédits inter-entreprises entre PME-TPE.

#### **Au service des industriels**

- Mettre en place des plateformes d'entraide entre entreprises, y compris en valorisant les prêts de main d'œuvre pour renforcer les coopérations entre entreprises mais aussi éviter de perdre des compétences.

*Les CCI l'ont proposé dans plusieurs régions. CCI Entraide propose le relais des offres-demandes pour rester solidaire et préserver l'activité. Les CCI assurent la collecte numérique de la donnée, sa mise en ligne et la mise en réseau.*

### **Volet financier**

- Reconnaître le cas de force majeure pour permettre aux entreprises en difficulté de bénéficier d'un fonds de soutien de l'activité pour limiter la dette privée.
- Mise en place de fonds d'aides régionaux.

### **Assurances**

Poursuivre le dialogue constructif avec la FFA et les assureurs afin de concevoir à l'avenir des mesures et des actions de soutien aux entreprises, notamment industrielles, et de traiter le type de situation que nous connaissons aujourd'hui.

A cet égard, il serait intéressant de créer un Fonds Catastrophes Sanitaires à trois conditions :

- Le fusionner avec le régime des Catastrophes naturelles et créer un dispositif Catastrophes Naturelles, Sanitaires et Environnementales.
- Disposer de la garantie de l'Etat dès lors que le montant des primes collectées est consommé.
- Asseoir la collecte de primes sur l'ensemble des contrats d'assurance, y compris des particuliers et des assurances de personnes.

### **Médiation du Crédit**

- Les CCI devraient intégrer systématiquement le tour de table de la médiation, afin de contribuer à identifier plus efficacement les entreprises qui doivent effectivement pouvoir bénéficier d'un prêt malgré une situation financière dégradée.

## **Plans de relance**

- Elaborer des plans de relance puissants et ciblés pour les secteurs industriels les plus impactés (automobile, aéronautique) en intégrant les financements qui se mettent en place en France et en Europe vers les activités de la transition écologique et de l'environnement (le plan Green Deal).

## **Relance de l'investissement des entreprises**

Relancer l'investissement des entreprises en allégeant la charge fiscale des entreprises :

- Aménager les règles du report des déficits en abandonnant temporairement le plafonnement.
- Aménager les règles du carry back.
- Poursuivre les politiques de suramortissement des investissements pour accélérer les programmes industriels notamment en matière de robotisation ou en lien avec la relocalisation d'activités.

## **Mesures complémentaires**

- Accélérer la transformation et la modernisation des TPI-PMI de la sous-traitance industrielle (industrie du futur) notamment pour augmenter leur flexibilité et leur résilience.
- Relancer la dynamique du « produire en France » pour favoriser la consommation locale et la réindustrialisation ; mettre en œuvre une véritable politique de marketing territorial des filières industrielles françaises pour en améliorer l'image.
- Généraliser la prise en compte des critères RSE dans les politiques d'achats des grands groupes et développer de nouvelles pratiques coopératives entre grands groupes et sous/cotraitants.
- Favoriser les reconversions industrielles vers des productions essentielles, notamment dans le domaine médical et des industries de la santé.
- Mettre en place des programmes d'accompagnement autour de l'Industrie du Futur intégrant des volets volontaristes qui concernent la robotisation et d'amélioration de la performance industrielle.

## **VI. Leviers en faveur de toutes les entreprises**

La question de l'amélioration des capitaux propres des entreprises est essentielle.

### **Mobiliser l'épargne pour financer la relance de proximité**

*Pendant huit semaines de confinement, la consommation des Français sera tombée à un niveau historiquement bas. Selon les calculs de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), environ 55 milliards d'euros seront épargnés par les ménages. « Cette épargne forcée » est une variable clé de la dynamique de relance de la demande vers la « reconstruction ».*

Les CCI proposent d'ouvrir une concertation sur la création de produits d'épargne spécifiques à l'attention des ménages » et de financer l'investissement et la relance de la demande en donnant une priorité au régional et au local :

- Mise en place d'un compartiment dans le Plan d'Épargne Retraite (PER) institué par la loi PACTE. Les fonds collectés permettraient d'alimenter un fond d'investissement national ou des fonds d'investissement régionaux de proximité. La Fédération française des assurances (FFA) et les CCI identifieraient et instruiraient les demandes sous forme d'avances remboursables ou de prêts participatifs garantis par l'Etat ou BPI France.
- Création de véhicules financiers (fonds communs de placement, SICAV, emprunts obligataires régionaux) orientés vers des cibles choisies (PME, ETI) et destinés à accompagner les politiques régionales industrielles.
- Lancement d'emprunts obligataires régionaux dont l'investissement serait orienté vers l'économie des territoires ou vers certaines filières spécifiques voire vers le soutien de politiques ambitieuses d'investissements.
- Consolider les fonds d'investissements régionaux existant et élargir les prises de participations (par exemple, par augmentation de capital ou encore par émission d'obligations convertibles), et ce, même si l'effet de levier maximal doit être recherché à travers d'autres partenaires financiers notamment bancaires. Ces fonds seraient utilisés pour aider notamment des entreprises stratégiques ou encore des territoires en cours de réindustrialisation. La dimension RSE pourrait être un critère de sélection pour entrer au capital des entreprises cibles.

### **Mobiliser l'investissement et la commande publics**

- Inciter les collectivités territoriales à ne pas reporter les investissements et à définir des projets de long terme, notamment concernant les infrastructures.
- Les CCI recommandent de privilégier les entreprises locales dans le cadre des marchés publics. Cela supposera une nouvelle approche de la part des donneurs d'ordre publics dans leurs achats publics, et donc une réflexion sur le corpus juridique, notamment européen.
- Les CCI recommandent d'octroyer de la souplesse budgétaire aux collectivités locales (déficit budgétaire et emprunt).

### **Mobiliser la formation**

« *Former plutôt que licencier* », tel doit être le mot d'ordre. Sont formulées ici des mesures de court terme destinées à répondre à cette demande et à soutenir le secteur de la formation (professionnelle, continue, apprentissage).

### **Valoriser le rôle de l'entreprise dans la démarche formative**

- Inciter le ministère de l'Éducation nationale à réduire les volumes horaires au profit du temps passé en entreprise pour la mise en place de l'AFEST (Action de Formation en Situation de Travail).
- Développer les actions de formation en situation de travail pour les salariés et les demandeurs d'emploi.

### **Soutenir l'accueil des apprentis en entreprise**

- Mettre en place une prime concernant l'accueil par les entreprises des apprentis post-bac.

- Faire bénéficier les entreprises de moins de 10 salariés d'une prise en charge de la masse salariale de l'apprenti (Apprenti = coût zéro pour l'entreprise) et favoriser les filières en tension.
- Déployer une campagne de communication en faveur de l'apprentissage par le ministère du travail avec un focus sur les métiers en tension.

### **Soutenir le développement de la formation des salariés**

- Faire bénéficier les entreprises de 51 à 250 salariés des fonds des OPCO.
- Reconnaître l'investissement formation sur le plan comptable, notamment pour les entreprises de plus de 50 salariés.

### **Soutenir la formation des demandeurs d'emploi**

- Développer des POEC (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective), intégrant le temps en entreprise en mettant en place un dispositif d'abondement par Pôle Emploi pour les POEC et POE individuelles.
- Développer l'accès à l'apprentissage des jeunes demandeurs d'emploi (- de 29 ans).

### **Accompagner les entreprises dans la relance de leur activité internationale**

- Les CCI mettent en œuvre le plan de soutien de la Team France Export (Business France, Bpifrance, CCI) en proposant une information actualisée sur l'ouverture des marchés, des webinars d'expertise secteurs/pays et une offre de prospection à distance. Au sein et indépendamment de la Team France Export, elles adaptent leur offre de service de préparation et de projection des entreprises aux nouveaux contextes de l'export, en reconfigurant certaines prestations dans le sens d'une plus grande dématérialisation (séminaires, consultations, études, prospection).

### **Renforcer les politiques de soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise**

Après une année 2019 record en matière de création d'entreprises, le mois de mars 2020 affiche un taux de baisse situé entre 25 et 30 %. Les mois suivants, le recul devrait se confirmer de façon significative et durable. Afin de lutter contre le phénomène,

- Les CCI peuvent proposer des accords-cadres avec les grands groupes ou les ETI dans les bassins d'activités, afin de favoriser l'essaimage et participer à la revitalisation d'écosystèmes locaux.
- Les CCI pourront renforcer leurs politiques d'accompagnement des dirigeants – vendeurs et acheteurs - dans la transmission de leurs entreprises suite à la crise, afin de limiter les défaillances et renforcer la résilience des bassins d'emploi.

### **Accélérer la digitalisation des TPE et PME**

Les CCI développeront une action massive destinée à armer les entreprises - indépendants, TPE, PME - d'outils et d'organisations numériques leur permettant de bénéficier du rebond progressif au sortir de la crise. Dans le secteur du commerce notamment, il convient d'accompagner l'appropriation des outils innovants et de favoriser les formes de « proximité augmentée » (phygital), notamment pour optimiser les services (BtoC).